



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mai 2026

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 22
Votants : 23
Absent : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme SIRVEN Françoise, M. LAVIE Richard, Mme BASTIDE Cécilia, Mme BOUSQUET Adeline, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme DURAND Carole, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. BELLOIR David, M. ARNAUD Hervé, M. DOUCIN Pascal, Mme FERRERES France, Mme MAHE Laetitia, M. SAVELLI Yohan, Mme LACROIX Anissa, Mme RIBEYROLLES Charline, M. RAYNAUD Thierry, M. GALTIER Laurent, Mme PIERROU Maira-Eleni

Procuration :

Julien FOURNEAU donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULES

Objet : ENFANCE JEUNESSE - Tarifs de la cantine

Mme Bousquet, adjointe aux écoles et à la jeunesse, propose une augmentation des tarifs de la cantine au 1^{er} septembre 2026.

En effet, le prix du repas prévu au marché de restauration scolaire avec le SIVOM Cadoule et Bérange va augmenter de 0,10 € au 1^{er} septembre prochain.

La commission Ecole Jeunesse qui s'est réunie le 5 mai 2026 propose de répercuter ce prix sur les tarifs applicables afin de maintenir la part de la commune sur les prestations périscolaires.

TARIF en vigueur depuis 2024				
QF (revenus annuel /12/ nbre de parts)	ALP matin	ALP midi	ALP midi avec repas à 3,85 €	ALP soir
0 à 750	0,65 €	0,75 €	1,75 €	0,80 €
751 à 1000	0,70 €	0,80 €	4,65 €	0,90 €
1001 à 1250	0,75 €	0,85 €	4,70 €	1,00 €
1250 à 1500	0,85 €	0,95 €	4,80 €	1,10 €
1500 à 2000	0,95 €	1,05 €	4,90 €	1,20 €
plus 2000	1,05 €	1,15 €	5,00 €	1,30 €

TARIF au 01/09/2026

QF (revenus annuel /12/ nbre de parts)	ALP matin	ALP midi	ALP midi avec repas à 3,95 €	ALP soir
0 à 750	0,65 €	0,75 €	1,75 €	0,80 €
751 à 1000	0,70 €	0,80 €	4,75 €	0,90 €
1001 à 1250	0,75 €	0,85 €	4,80 €	1,00 €
1250 à 1500	0,85 €	0,95 €	4,90 €	1,10 €
1500 à 2000	0,95 €	1,05 €	5,00 €	1,20 €
plus 2000	1,05 €	1,15 €	5,10 €	1,30 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2026
- AUTORISE Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 01/06/2026

Et publication ou notification le 01/06/2026